

## BASSE DE CHARGES SUR LES BAS SALAIRES ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

**Guy Lacroix**, Université Laval, Québec ; Centre interuniversitaire de recherche sur les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE), Québec ; Centre interuniversitaire de recherche et d'analyse sur les organisations (CIRANO), Montréal

L'article de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz porte sur l'évaluation d'une politique publique dont la finalité est la création d'emplois destinés principalement à des travailleurs jeunes et peu qualifiés. Le premier apport de ce travail est de mettre en lumière l'existence d'outils alternatifs aux dispositifs usuels de réinsertion sur le marché du travail. Ces derniers ont fait l'objet de nombreuses études dont les conclusions sont en général nuancées (Heckman, LaLonde et Smith, 1999). L'existence d'outils fiscaux alternatifs mérite donc que l'on en mesure l'efficacité relative. Cela exige toutefois des données très précises au niveau des firmes pour bien comprendre comment les décisions d'embauche sont affectées par les changements de prix relatifs introduits par ces mesures. Le deuxième apport de l'article consiste justement à asseoir l'analyse empirique sur des données provenant de fichiers appariant celles sur les employeurs avec celles sur leurs salariés. Des données de ce type, fréquemment utilisées depuis quelques années pour étudier les différentes facettes du marché du travail, ont donné naissance à une littérature aussi féconde qu'abondante (Abowd et Kramarz, 1999). Enfin, l'article comporte une innovation méthodologique en proposant une généralisation du modèle causal de Rubin.

### Mesurer l'effet net de la réduction des charges sociales sur l'embauche

La mesure des effets des dispositifs publics traditionnels d'insertion en emploi soulève des problèmes de nature essentiellement méthodologique, c'est-à-dire économétrique et empirique. L'étude de dispositifs fiscaux se heurte à une difficulté conceptuelle supplémentaire, à savoir la modélisation des décisions d'embauche au sein des firmes et la prise en compte de l'arbitrage capital-travail. Deux voies peuvent alors être empruntées pour appréhender l'effet de la réduction des charges sociale sur l'emploi. La première, dite « structurelle », consiste à modéliser explicitement la prise de décision en entreprise et à estimer tous les paramètres technologiques pertinents. La deuxième est dite de « forme réduite » et cherche plutôt à mesurer

l'effet net de la réduction des charges sociales sur l'embauche sans se préoccuper explicitement des mécanismes sous-jacents. C'est cette stratégie qui est retenue par les auteurs. Elle a le mérite de simplifier considérablement l'analyse empirique. Comme le soulignent toutefois les auteurs, le prix à payer pour cette simplification est l'impossibilité d'étendre les résultats à d'autres dispositifs fiscaux. La limitation de la portée des résultats n'est pas une caractéristique propre à cette étude. La majorité des études portant sur l'évaluation des dispositifs de réinsertion en emploi souffre en effet d'une telle limitation. On ne saurait en tenir rigueur aux auteurs.

L'article de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz présente d'incontestables qualités pédagogiques. Le contexte dans lequel s'est déroulée la baisse des charges sociales est évoqué de façon claire et succincte. Par ailleurs, les hypothèses théoriques devant être postulées pour permettre l'identification de l'effet des réductions des charges sociales sont clairement établies. On voit bien que, même en recourant à une approche en « forme réduite », la complexité conceptuelle occasionnée par un dispositif fiscal exige une réflexion théorique plus approfondie que ne le réclament les dispositifs traditionnels. Enfin, la présentation du modèle causal de Rubin est faite dans un langage simple, ce qui la rend d'autant plus accessible.

La réduction des charges sociales aurait ainsi eu des effets considérables sur la création d'emplois au cours de la période considérée. Cette conclusion est corroborée par d'autres études utilisant des données et des techniques différentes. Toutefois, l'effet des réductions des charges sociales semble être relativement sensible au choix de l'estimateur. Ainsi, les résultats présentés dans les tableaux 3 et 4 montrent que cet effet est systématiquement plus élevé lorsqu'il est évalué à l'aide d'un estimateur semi-paramétrique. Cet estimateur est privilégié par les auteurs avec raison puisqu'il a la vertu d'être plus flexible que les autres estimateurs considérés dans l'analyse. Ces derniers imposent une relation linéaire improbable entre les variables

---

d'intérêt et celle de la réduction des charges sociales. Dans le cas présent, la linéarité est postulée aussi bien au niveau des paramètres qu'au niveau des variables explicatives. Or, l'ajout d'expressions quadratiques et/ou cubiques dans la réduction *ex ante* des charges sociales introduirait une flexibilité souhaitée dans ces modèles, et cela à peu de frais du point de vue statistique. Des tests formels, permettant de discriminer entre les modèles, auraient l'avantage d'établir une hiérarchie dans les résultats empiriques.

L'estimateur semi-paramétrique est privilégié en raison de sa plus grande flexibilité fonctionnelle. Cette plus grande flexibilité a toutefois pour contrepartie un nombre moins élevé de variables pouvant conditionner la relation entre les variables d'intérêt et la réduction des charges sociales. Ainsi, seules les variables introduites dans le score interviennent dans le modèle semi-paramétrique, et cela de façon indirecte. Il se peut alors que les paramètres des polynômes s'ajustent de façon à compenser le manque de variables de conditionnement dans la régression. Il est également possible que le recours à des polynômes d'ordre trop élevé sur-paramétrise la relation fonctionnelle, un peu à l'instar des modèles de durée semi-paramétriques dans lesquels le hasard de base est approché par des polynômes d'ordre plus ou moins élevé. Il a en effet été montré que les paramètres ont alors tendance à amplifier la sensibilité des variables de durée aux variations dans les variables exogènes (Baker et Molino, 2000). Il se peut que ce raisonnement ne soit pas applicable au cas présent, *mutatis mutandis*. Il reste que l'importance des résultats économétriques du point de vue de la politique économique mérite que l'on s'attarde à comprendre les raisons pouvant expliquer les écarts observés entre les différents estimateurs.

### **Un mécanisme de changement de prix relatifs**

La littérature portant sur l'évaluation des dispositifs usuels de réinsertion en emploi se soucie généralement peu de mesurer leur effet sur l'emploi global. Cela est dû au fait que les programmes sont souvent ciblés sur des groupes d'individus relativement petits et bien circonscrits, ou encore parce que l'évaluation est faite à partir de données expérimentales portant sur un nombre relativement peu élevé d'individus.

Le dispositif étudié dans cet article a une portée très large. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'on lui attribue la création de nombreux emplois.

Une création aussi importante d'emplois appelle deux réflexions. Tout d'abord, il faut insister sur le fait que le mécanisme de création d'emplois à l'œuvre ici est essentiellement un mécanisme de changement de prix relatifs. Les travailleurs faiblement rémunérés en poste au moment de l'abaissement des charges sociales deviennent soudainement moins coûteux. Cela favorise leur maintien en emploi et stimule l'embauche d'autres travailleurs faiblement qualifiés ou non qualifiés. Par ailleurs, comme le salaire relatif des travailleurs faiblement qualifiés se trouve diminué aux yeux des firmes, celles-ci auront intérêt à substituer ces travailleurs aux travailleurs légèrement plus qualifiés, dans la mesure où ces deux types de travailleurs sont substituables en production. Plus l'élasticité de substitution est grande, plus la concurrence entre les différentes catégories de travailleurs sera forte. Compte tenu de l'effet estimé du dispositif sur l'emploi global, il est probable qu'il en résulte une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs recevant davantage que 1,2 fois le Smic. Les résultats eu égard à la baisse des coûts moyens de production peuvent ainsi traduire l'effet combiné d'une augmentation de la part des travailleurs non qualifiés et une baisse relative du salaire des travailleurs faiblement qualifiés.

L'autre réflexion porte sur le coût des mesures d'allègements des charges sociales. Les auteurs mentionnent en introduction que les coûts budgétaires des allègements sont en hausse constante et représentaient plus de 38 milliards de francs en 1996 (5,79 milliards d'euros). Ces coûts doivent être jaugés relativement à la création totale d'emplois et aux autres coûts budgétaires et sociaux épargnés. Même en supposant un manque à gagner de plus de 100 milliards de francs entre 1994 et 1996 (15,24 milliards d'euros), cela représente un coût brut d'environ 70 000 francs par poste/année (10 700 euros). En tenant compte des autres bénéfices, le coût net de la mesure n'apparaît pas exagérément élevé. Ces ordres de grandeur soulignent l'importance que l'on doit accorder à la mesure précise de l'effet global des réductions des charges sociales.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Abowd J.M. et Kramarz F. (1999)**, « The Analysis of Labor Markets using Matched Employer-Employee Data », in O. Ashenfelter and D. Card eds, *Handbook of Labor Economics*, 3B (40), pp. 2629-2710.

**Baker M. et Melino M. (2000)**, « Duration Dependence and Non-Parametric Heterogeneity :

A Monte-Carlo Study », *Journal of Econometrics*, 96, pp. 357-393.

**Heckman J.J., LaLonde R.J. et Smith J.A. (1999)**, « The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs », in O. Ashenfelter and D. Card eds, *Handbook of Labor Economics*, 3A (31), pp. 1865-2097.

---